

Séminaire interactif en droit des affaires de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)

Formatrice: Inès FEVILIYE

Docteur en droit

Enseignant titulaire à la Faculté de droit de l'Université
Marien Ngouabi de Brazzaville, Congo

Membre de la Commission nationale OHADA du Congo

Directrice de la Revue Congolaise de droit et des affaires

Présentation

- Une bonne maîtrise du droit des affaires de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) et de son dispositif est nécessaire pour tout juriste, tout praticien, tout entrepreneur, évoluant dans l'Espace OHADA (Module 1).
- Il est important de bien appréhender le statut de commerçant, celui de l'entrepreneur, ainsi que les obligations et les droits qui y sont liés (Module 2).
- Pour exercer leurs activités, les entrepreneurs choisissent souvent la forme sociétaire, notamment un type de société, parmi tous ceux qui existent, en fonction de l'organisation et des conséquences juridiques pour la société et les associés (Module 3)
- Pour fonctionner, une entreprise conclut de multiples contrats, contrat de location (bail à usage professionnel), de vente, de transport (Module 4).
- Pour se développer, l'entreprise recourt au crédit bancaire, garanti par des sûretés (Module 5)
- En cas de difficulté de recouvrement de ses créances ou de paiement de ses dettes, l'entreprise fait face ou met en œuvre les procédures de recouvrement de créances et des voies d'exécution (Module 6)
- Quand les différends sont plus graves, plutôt que d'agir devant les tribunaux, l'entreprise peut avoir recours à un mode alternatif de règlement des différends commerciaux, comme l'arbitrage et la médiation, plus rapides et mieux adaptés au monde des affaires (Module 7)
- Quand l'entreprise est confrontée à des difficultés de gestion, un certain nombre de règles lui sont applicables pour ne pas aggraver sa situation, mais au contraire la redresser, au pire, la liquider, selon la réglementation en vigueur (Module 8).

SOMMAIRE

- Module 1: Présentation du dispositif de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA)
- Module 2: Le droit commercial général.....
 - Le statut de commerçant
 - Le statut d'entrepreneur
 - Le fonds de commerce
 - Les intermédiaires de commerce
 - Les obligations comptables
- Module 3: Le droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique (GIE)
- Les sociétés de personnes
- Les sociétés de capitaux
- La société à responsabilité limitée (SARL)
- Les sociétés coopératives
- Le groupement d'intérêt économique
- Module 4: Les contrats commerciaux.....
 - Le contrat de bail à usage professionnel
 - Le contrat de vente commerciale
 - Le contrat de transport de marchandises par route
- Module 5: Le droit des sûretés
- Module 6: Les procédures simplifiées de recouvrement et des voies d'exécution.....
- Module 7: Le droit de l'arbitrage et de la médiation.....
- Module 8: Le droit des entreprises en difficultés.....

MODALITES DE LA FORMATION

Type de formation: formation continue
En Salle ou en Ligne (Google Meet)
En groupe ou en individuel

Durée de la formation: 3 jours (à proposer à l'inscription)

Tarifs:

Magistrats, greffiers, avocats, notaires, huissiers et autres
(100 000 FCFA /160 euros/150 dollars /personne)

Auditeurs de justice et autres (50 000 FCFA/100 euros/100
dollars/personne)

Règlement par virement bancaire ou transfert

Inscriptions à l'email : rcgdroit@gmail.com